

Le gouvernement annonce une réforme du baccalauréat pour la session 2021. Cette réforme implique, en amont, des modifications de l'organisation du lycée. Une « commission » (présidée par P. Mathiot) a été lancée, qui rendra un rapport en janvier. **Officiellement, les discussions sont ouvertes. Mais en réalité, elles sont verrouillées par le dogme martelé par le Ministre.**

• « DES ÉPREUVES TERMINALES RECENTRÉES SUR QUELQUES DISCIPLINES » •

4 épreuves en terminale : pour le ministère, cela « suffirait » pour évaluer les élèves et certifier leur niveau de connaissance.

► *Dans le cadre d'un lycée « modulaire », quelle liberté de choix pour les élèves ? Quelles disciplines seront évaluées en fin d'année ? Et lesquelles ne le seront plus ? Que « vaudront » les disciplines qui ne seraient plus évaluées par une épreuve terminale ? Avec quelles conséquences en termes de conditions de travail ?*

• « UNE PLACE ACCRUE POUR LE CONTRÔLE CONTINU » •

Les disciplines non-évaluées par une épreuve terminale seraient **prises en compte par le contrôle continu**. Donc par la moyenne annuelle des élèves, mais une moyenne qui ne serait plus « encadrée » par l'existence d'une épreuve nationale et anonyme à la fin de l'année.

► *En l'absence d'évaluation extérieure et anonyme, quelle confiance les établissements d'enseignement supérieur accorderont-ils à ces notes ? Comment ne pas voir que c'est la porte ouverte à une concurrence accrue entre lycées ? Aux pressions locales (des chefs d'établissement, des parents, des élèves) pour « avoir tel prof », ou pour « remonter les notes » ? Et finalement, à un baccalauréat qui ne « vaut » plus que ce que « vaut » la réputation de tel ou tel lycée, un baccalauréat qui n'est plus un diplôme national, de même valeur sur tout le territoire ?*

► LES CONSTATS ET PRÉCONISATIONS DU CNESCO ◀

« Le baccalauréat n'est pas une spécificité française. Aujourd'hui, dans les pays de l'OCDE, une très grande majorité des systèmes éducatifs pratiquent un examen national externe à la fin du second cycle du secondaire pour certifier le niveau des élèves qui quittent le système scolaire. Désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE.

Au total, le baccalauréat français qui embrasse un champ très large de matières et propose aux élèves une multiplicité d'épreuves complexes correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur les résultats des élèves. »

*Conseil National de l'Évaluation du Système Scolaire ;
organisme indépendant cherchant à éclairer les politiques publiques
par les acquis de la recherche sur l'éducation.
Dossier « baccalauréat », en ligne sur www.cnesco.fr, juin 2016

• LES VIEILLES RECETTES... ET LEUR RECYCLAGE •

Automne 2008 : le projet Darcos.

Rappelez-vous... un projet de lycée « à la carte », où chaque élève construit son parcours avec des « briques » ou « modules semestriels de 3h », validés en CCF ou contrôle continu... Un projet qui permettait de sérieuses économies budgétaires. Mais un projet massivement rejeté par les enseignants et les élèves.

Automne 2017 : le projet Blanquer / Mathiot.

Les audiences avec la commission Mathiot distillent des informations qui font apparaître un schéma global : des séries remplacées par des choix de modules « majeurs / mineurs » ; un « grand oral interdisciplinaire » parmi les 4 épreuves finales... ce qui ne fait plus que 3 disciplines en contrôle final ; une organisation semestrielle au moins en terminale... Et pour lancer le processus, une réforme de la 2nde GT dès septembre 2018, avec réduction des horaires du tronc commun...

LE PROJET BLANQUER / MATHIOT N'EST QU'UNE NOUVELLE VERSION DU LYCÉE « À LA CARTE » ET DU BACCALAURÉAT « LIGHT » !